

ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE
DALLE POLYMÈRE
DALLE MINÉRALE
DALLE ALUMINIUM
PLOT INOX
CLOU INOX
CLOU ACIER VIEILLI

NEZ DE MARCHÉ

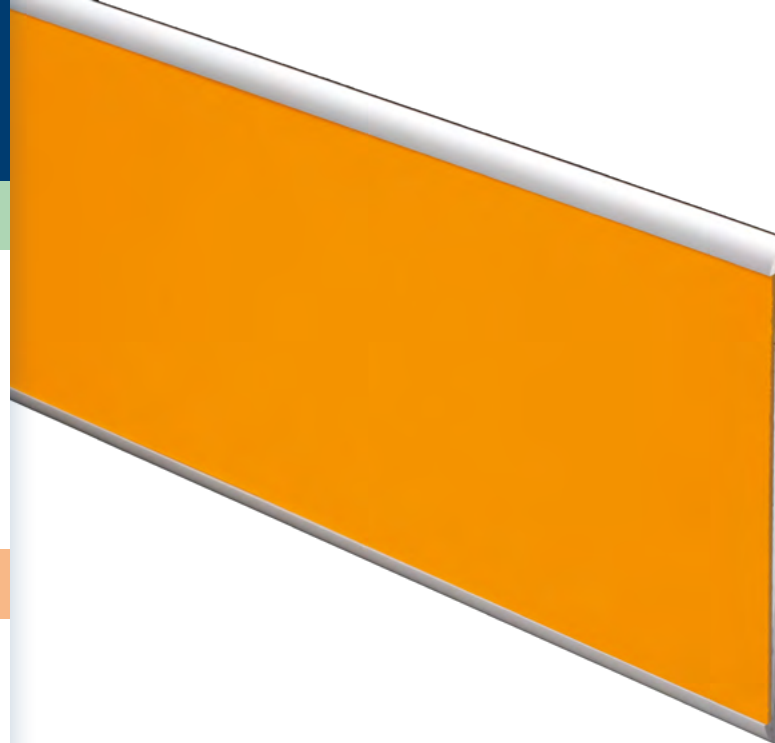
BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
NEZ DE MARCHÉ PLAT
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE
NEZ DE MARCHÉ INSERT
NEZ DE MARCHÉ COMBO

CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
CONTREMARCHE ALU PEINT
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE
BANDE POLYMÈRE
BANDE MINÉRALE
PROFILÉ POLYMÈRE
PROFILÉ MINÉRAL



TESTS DE PERFORMANCE *



Résistance feu et fumée

Test feu-fumée: Bfl-s1

CONFORME ●

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants:

GINGER CEBTP
CEREMA
LNE

CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE C10AP

AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

La contremarche en aluminium et polymère PASSAGE est insensible aux UV et aux intempéries, imperméable et facilement nettoyable. Très résistante aux chocs et à l'usure, elle peut être appliquée durablement sur toutes contremarches, même à claire-voie, en intérieur comme en extérieur. Elle est recommandée en ERP de catégorie 1 et sur voirie. Sa surface contrastée de 100 mm masque les vis en extérieur.

RÉGLEMENTATION 8/12/2014 INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR
ALUMINIUM / POLYMÈRE MISE EN CIRCULATION RAPIDE
RÉSISTANT AUX UV
CONFORME REACH
10 CM DE LARGE

NOTRE CONSEIL

Dans le cas d'une pose sur un escalier à claire-voie, nous recommandons d'ajouter des renforts pour améliorer la résistance aux chocs.

MODE DE POSE

Pose par vissage

- Tous types de contremarches
- Remise en circulation immédiate

Trafic supporté: piétonnier uniquement

Consultez nos fiches de pose

***RÉGLEMENTATION** | Arrêtés du 8/12/2014 (ERP/IOP existants), du 20/04/2017 (ERP/IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

VERSION 180207

ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE
DALLE POLYMÈRE
DALLE MINÉRALE
DALLE ALUMINIUM
PLOT INOX
CLOU INOX
CLOU ACIER VIEILLI

NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
NEZ DE MARCHÉ PLAT
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE
NEZ DE MARCHÉ INSERT
NEZ DE MARCHÉ COMBO

CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
CONTREMARCHE ALU PEINT
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE
BANDE POLYMÈRE
BANDE MINÉRALE
PROFILÉ POLYMÈRE
PROFILÉ MINÉRAL

DIMENSIONS

- 1150 x 113 mm
- 1500 x 113 mm
- 2300 x 113 mm
- 3005 x 113 mm

COULEURS

JAUNE MELON RAL 1028
GRIS TENTE RAL 7010
BLANC RAL 9010
NOIR RAL 9005

CONDITIONNEMENTS

RÉFÉRENCE	C10AP
PACK	10 UNITÉS
DÉTAIL	2 UNITÉS

Pénibilité: Poids du colis < 15 Kg

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

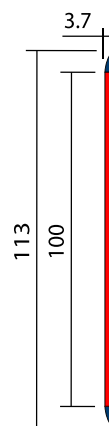
Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.
Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

SCHÉMA TECHNIQUE

(cotes en mm)



Le dispositif permettant le repérage visuel des contremarches par leur mise en contraste sera un profilé en aluminium anodisé à visser de 1150, 1500, 2305 ou 3005 mm de longueur, de 113 mm de largeur, et de 3,7 mm d'épaisseur de type PASSAGE by PROOPLE C10AP ou équivalent.

Le profilé comportera un insert permettant la mise en place d'une bande polymère adhésive de 100 mm et de 1,9 mm d'épaisseur.

Le profilé sera anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion.

La bande adhésive sera constituée de polyuréthane souple à la finition lisse offrant une excellente résistance aux chocs et à l'usure.

Adapté aux environnements intérieurs comme extérieurs, le profilé et sa bande adhésive seront insensibles aux UV et aux intempéries, imperméables et facilement nettoyables.

Leur résistance au feu/fumée sera conforme et classée Bfl-s1.

Il se fixera par vissage sur tous types de contremarches, même à claire-voie (l'ajout de renforts permet d'améliorer la résistance aux chocs).

Le profilé et sa bande adhésive seront conformes aux arrêtés du 8 décembre 2014 (accessibilité des ERP/IOP existants), du 20 avril 2017 (accessibilité des ERP/IOP neufs) et du 25 juin 1980 (sécurité incendie des ERP) en vigueur.

Le contraste visuel de la bande adhésive par rapport au sol adjacent devra respecter les valeurs minimales requises.

Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants).